

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 15 avril 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
M. Robin Côté, conseiller # 2  
M. Sylvain Boily, conseiller # 3  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

**3. DROIT DE PAROLE**

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) *Ministère des Transports et Mobilité durable – Contrat de balayage de chaussée;*
- 4.B) *Vente de terrain – 751 rue Moreau;*
- 4.C) *Vente de terrain – 759 rue Moreau;*
- 4.D) *Vente de terrain – 771 rue Moreau;*
- 4.E) *Vente de terrain – 779 rue Moreau;*
- 4.F) *Vente de terrain – 781 rue Moreau;*
- 4.G) *Vente de terrain – 789 rue Moreau;*
- 4.H) *Règlement 2024-06 décrétant un emprunt de 40 860 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2013-06, 2013-08, 2013-09, 2018-11 et 2023-06 – Avis de motion;*
- 4.I) *Règlement 2024-06 décrétant un emprunt de 40 860 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt 2013-06, 2013-08, 2013-09, 2018-11 et 2023-06 – Dépôt du projet de règlement;*
- 4.J) *Regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean – Adhésion 2024-2025;*
- 4.K) *Association de Loisirs pour personnes handicapées région du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Adhésion 2024-2025.*

**5. DON ET SUBVENTION**

*Aucun dossier.*

**6. URBANISME**

- 6.A) *Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2012-04 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public dans la municipalité d'Hébertville-Station – Avis de motion;*
- 6.B) *Règlement 2024-04 modifiant le règlement 2012-04 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public dans la municipalité d'Hébertville-Station – Dépôt du projet de règlement;*
- 6.C) *Règlement 2024-05 visant régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau – Avis de motion;*
- 6.D) *Règlement 2024-05 visant à régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau – Dépôt du projet de règlement.*

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

- 7.A) *Camping municipal – Modification de la tarification des nuitées pour les campeurs de passage;*
- 7.B) *Travail de milieu secteur Sud – Demande d'autorisation;*
- 7.C) *Club des aînés d'Hébertville-Station – Demande de gratuité.*

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. CORRESPONDANCE**

*Aucune correspondance.*

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 35, monsieur le maire Michel Claveau préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

### **2. ADMINISTRATION**

#### **2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR R.9998.04.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté.

### **3. DROIT DE PAROLE**

Les citoyens présents disposent d'un droit de parole.

### **4. RÉOLUTIONS**

#### **4.A) MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE – CONTRAT DE BALAYAGE DE CHAUSSÉE R.9999.04.2024**

**CONSIDÉRANT** la demande du ministère des Transport et mobilité durable de procéder au balayage et au nettoyage des voies de circulation ainsi que des accotements de certains segments de route appartenant au ministère, plus précisément sur la rue Saint-Jean-Baptiste, du début de la zone avec bordure près de la rue Moreau jusqu'à la rue Saint-Wilbrod d'une distance approximative de 0.6 km comme stipulé dans le devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le conseil municipal autorise madame Marie-Ève Roy, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec le ministère des Transports et Mobilité durable concernant le balayage de la chaussée tel que précisé dans le devis présenté.

4.B) **VENTE DE TERRAIN – 751 RUE MOREAU**  
**R.10000.04.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 256 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise JP Larouche et fils pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, l'entreprise JP Larouche et Fils aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise JP Larouche dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

4.C) **VENTE DE TERRAIN – 759 RUE MOREAU**  
**R.10001.04.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 255 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise JP Larouche et Fils pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, L'entreprise JP Larouche et Fils aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise JP Larouche et Fils dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

4.D) **VENTE DE TERRAIN – 771 RUE MOREAU**  
**R.10002.04.2024**

*Madame la conseillère Mylène Blackburn se retire des délibérations.*

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 271 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise Les Fondations Gersy pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, l'entreprise Les Fondations Gersy aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise les Fondations Gersy dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

*Madame la conseillère Mylène Blackburn revient pour les délibérations.*

4.E) **VENTE DE TERRAIN – 779 RUE MOREAU**  
**R.10003.04.2024**

*Madame la conseillère Mylène Blackburn se retire des délibérations.*

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 252 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise Les Fondations Gersy pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans

les deux ans de la signature du contrat, l'entreprise Les Fondations Gersy aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise les Fondations Gersy dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

*Madame la conseillère Mylène Blackburn revient pour les délibérations.*

4.F) **VENTE DE TERRAIN – 781 RUE MOREAU**  
**R.10004.04.2024**

*Madame la conseillère Mylène Blackburn se retire des délibérations.*

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 270 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise Les Fondations Gersy pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, l'entreprise Les Fondations Gersy aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise les Fondations Gersy dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

*Madame la conseillère Mylène Blackburn revient pour les délibérations.*

4.G) **VENTE DE TERRAIN – 789 RUE MOREAU**  
**R.10005.04.2024**

*Madame la conseillère Mylène Blackburn se retire des délibérations.*

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Boily appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station procède à la vente du lot 6 275 269 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Est à l'entreprise Les Fondations Gersy pour la somme de 15 175,17 \$;

**QUE** monsieur le maire Michel Claveau et madame la directrice générale Marie-Ève Roy soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour que prenne entière effet la présente résolution;

**QU'**une clause devra être inscrite au contrat notarié à l'effet qu'advenant le cas où il n'y aurait pas de construction d'un bâtiment principal sur le terrain dans les deux ans de la signature du contrat, l'entreprise Les Fondations Gersy aura l'obligation de revendre le terrain à la municipalité d'Hébertville-Station au prix de 15 175,17 \$ moins l'acompte et les frais de notaire nécessaires au rachat par la municipalité;

**QUE** l'entreprise les Fondations Gersy dispose de 90 jours afin d'acquérir ledit terrain de façon officielle à défaut la municipalité se réserve le droit de le revendre à une autre personne, et ce, sans préavis ou pénalité de quelque nature que ce soit;

**QU'**une clause soit ajoutée afin d'autoriser la municipalité d'Hébertville-Station à effectuer l'installation d'une servitude électrique en son nom.

*Madame la conseillère Mylène Blackburn revient pour les délibérations.*

- 4.H) **RÈGLEMENT 2024-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 40 860 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2013-06, 2013-08, 2013-09, 2018-11 ET 2023-06 – AVIS DE MOTION**  
**R.10006.04.2024**

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, le règlement 2024-06 ayant pour objet de pourvoir aux frais de financement des règlements d'emprunt 2013-06, 2013-08, 2013-09, 2018-11 et 2023-06.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

- 4.I) **RÈGLEMENT 2024-06 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 40 860 \$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2013-06, 2013-08, 2013-09, 2018-11 ET 2023-06 – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**R.10007.04.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le projet de règlement 2024-06, déposé par la directrice générale, soit accepté.

- 4.J) **REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – ADHÉSION 2024-2025**  
**R.10008.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** l'adhésion au regroupement Loisirs et Sports Saguenay-Lac-Saint-Jean (RLS) soit renouvelée du premier avril 2024 au 31 mars 2025 au montant de 210 \$.

4.K) **ASSOCIATION DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES  
RÉGION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ADHÉSION 2024-2025  
R.10009.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité renouvellement son adhésion à l'Association de loisirs pour personnes handicapées de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour la somme de 30 \$.

5. **DON ET SUBVENTION**

Aucune demande.

6. **URBANISME**

6.A) **RÈGLEMENT 2024-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-04  
RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE  
PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC DANS LA MUNICIPALITÉ  
D'HÉBERTVILLE-STATION – AVIS DE MOTION  
R.10010.04.2024**

Je, madame la conseillère Émilie Vaillancourt, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, le règlement 2024-04 ayant pour objet la modification du règlement 2012-04 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public dans la municipalité d'Hébertville-Station.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

6.B) **RÈGLEMENT 2024-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-04  
RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE  
PROVENANT DE L'AQUEDUC PUBLIC DANS LA MUNICIPALITÉ  
D'HÉBERTVILLE-STATION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
R.10011.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le projet de règlement 2024-04, déposé par le directeur général adjoint et aux opérations, soit accepté.

6.C) **RÈGLEMENT 2024-05 VISANT À RÉGIR L'INSTALLATION ET  
L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU – AVIS DE MOTION  
R.10012.04.2024**

Je, monsieur le conseiller Robin Côté, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, le règlement 2024-05 visant à régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

6.C) **RÈGLEMENT 2024-05 VISANT À RÉGIR L'INSTALLATION ET  
L'ENTRETIEN DES COMPTEURS D'EAU – DÉPÔT DU PROJET DE  
RÈGLEMENT  
R.10013.04.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le projet de règlement 2024-05, déposé par le directeur général adjoint et aux opérations, soit accepté.

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

### **7.A) CAMPING MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES NUITÉES POUR LES CAMPEURS DE PASSAGE R.10014.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la nouvelle tarification pour la clientèle passante du camping municipal soit de 45 \$ plus taxes pour un deux services et de 60 \$ plus taxes pour un trois services.

### **7.B) TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD – DEMANDE D'AUTORISATION R.10015.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** l'équipe du travail de milieu secteur pour la tenue de l'activité de financement de Squeegie le mardi 2 juillet 2024 de 10h à 15h à proximité du Marché de la gare.

### **7.C) CLUB DES AÎNÉS – DEMANDE DE GRATUITÉ R.10016.04.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Boily et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité au club des Aînés pour la salle du Centre communautaire pour leurs activités aux dates du calendrier préalablement soumis par la présidente. Étant les dates suivantes :

- Dimanche 15 **Ou** le 22 septembre 2024;
- Jeudi 17 octobre 2024;
- Jeudi 21 novembre 2024;
- Dimanche 19 janvier 2025;
- Jeudi 20 février 2025;
- Jeudi 20 mars 2025;
- Jeudi 17 avril 2025.

**QUE** la municipalité soit prévenue au minimum une semaine à l'avance de la tenue de l'évènement du mois de septembre ainsi que pour toute annulation aux dates préétablies.

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

**9. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

L'assistance dispose d'une période de questions.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
**R.10017.04.2024****

Madame la conseillère Mylène Blackburn propose de lever la présente séance à 19 h 56.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale